

Une langue marginale, une voix féminine : langue et sexe dans les études créoles aux Antilles françaises

Ellen M. Schnepel

Volume 5, numéro 1, 1992

Des femmes de la francophonie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057672ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057672ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Schnepel, E. M. (1992). Une langue marginale, une voix féminine : langue et sexe dans les études créoles aux Antilles françaises. *Recherches féministes*, 5(1), 97–123. <https://doi.org/10.7202/057672ar>

Résumé de l'article

Depuis les premiers travaux de Douglas Taylor (1951) soulignant les caractéristiques sexuées de la langue des Caraïbes noirs («Black Caribs»), très peu de recherches ont porté sur les rapports différentiels des sexes à la langue. Conçu comme une contribution théorique à ce champ de recherche, cet article se propose d'évaluer l'attention portée aux rapports entre langue et pouvoir dans la région caraïbe, tout en fournissant des données empiriques sur les efforts de planification linguistique en Guadeloupe et en Martinique. Il se termine par un aperçu de questions sur lesquelles les recherches futures devraient se pencher.

Une langue marginale, une voix féminine : langue et sexe dans les études créoles aux Antilles françaises¹

Ellen M. Schnepel

Il y eut dans les années 1980 un rapprochement de plus en plus marqué entre les écoles symboliste et matérialiste, deux approches distinctes dans la recherche sur la culture. La reconnaissance des aspects symboliques et linguistiques du pouvoir, de la domination et de l'économie politique mondiale fait maintenant partie du débat anthropologique (Gal 1989a : 345)². Parallèlement à cette attention croissante pour les rapports entre la langue et le pouvoir, est apparu un nouvel intérêt pour les recherches sur les rapports entre la langue et le sexe, lesquelles se démarquent nettement des travaux précédents dans ce domaine.

Les textes pionniers de la première moitié de ce siècle (Chamberlain 1912 ; Jespersen 1922 ; Sapir 1929 ; Haas 1944 ; Flannery 1946 ; Pittman 1948)³ se limitaient à deux champs d'étude : premièrement, la recherche ethnographique sur les langues « tribales » dans lesquelles les hommes et les femmes parlaient, soit deux langues totalement différentes, soit, tout au moins, des dialectes différents⁴ ; deuxièmement, la question du changement linguistique, c'est-à-dire les cas observés de perte des distinctions mâle/femelle dans une langue donnée⁵. Dans ces recherches mettant l'accent sur la structure linguistique, la langue des hommes était toujours considérée comme la norme, et celle des femmes, comme une déviation de cette norme (Conklin 1974).

À partir des années 1970, l'étude de la relation entre la langue et le sexe s'est étendue à toutes les langues, pas seulement à celles qui se distinguent par de soi-disant « parlers féminins ». De nouvelles approches et méthodologies concernant cette problématique furent formulées dans une perspective féministe. Ces changements sont dus à plusieurs facteurs connexes. Tout d'abord, la recherche de terrain en sociolinguistique était à cette époque dominée par des hommes (aux États-Unis, par exemple : Labov, Shuy, Wolfram, Riley, Gumperz, Hymes, Fasold, Stewart) ; de plus, étant donné que le parler masculin était considéré comme la norme et représentatif des deux sexes, les informateurs étaient en majorité, sinon uniquement des hommes. Labov a même déclaré que « les hommes sont les archétypes de la culture vernaculaire » (Labov et al. 1968 : 41) et, dans ses recherches sur le langage

dans les quartiers urbains défavorisés, il s'est préoccupé uniquement des groupes adolescents de sexe masculin⁶. Quand le parler masculin n'était pas étudié exclusivement, celui des groupes mixtes pouvait faire l'objet de recherches, mais jamais celui des femmes.

La pénétration d'un discours féministe en linguistique (Lakoff 1973, 1975 ; Kramaræ 1982 ; Thorne et Henley 1975 ; Thorne, Kramaræ et Henley 1983 ; Martin 1987 ; Philips *et al.* 1987 ; Gal 1989b) a forcé la recherche à se concentrer de manière spécifique sur les conventions langagières marquant le sexe — les diverses manières par lesquelles le langage isole les femmes, mais aussi comment les femmes elles-mêmes se distinguent par des comportements linguistiques différents de la norme masculine — dans les rapports domestiques, au travail, devant les tribunaux, etc. Ces recherches ont montré que pour comprendre l'usage différentiel du langage selon le sexe, on doit tenir compte de la différenciation sociale des sexes, de la suprématie masculine dans la société et de la division sexuelle du travail, aussi bien à la maison que sur le marché de l'emploi (Rosaldo et Lamphere 1974). De plus, le sexe ne doit pas être étudié isolément mais en relation avec d'autres variables sociales, telles que la classe, l'âge, le réseau social, l'éducation, l'emploi, la « race » ou l'ethnie.

Langue et sexe dans la Caraïbe : un champ d'étude

Étant donné la grande visibilité des rôles sexuels et le poids culturel de la parole dans la Caraïbe, cette région semblerait, à première vue, réunir toutes les conditions pour que le sexe soit une variable importante des recherches concernant le langage et la performance. De plus, on y observe un intérêt croissant pour les créoles et pour d'autres familles de langues moins connues. Cependant, les résultats de notre recherche documentaire dans ce domaine sont décevants. Il y a, bien sûr, l'ouvrage de Douglas Taylor (1951) sur la langue des Caraïbes noirs (« Black Caribs ») au Honduras britannique (l'actuel Belize), dans lequel l'auteur parle des variations selon le sexe dans cette langue⁷ ; il y a également des recherches sur le changement de code (« language shift ») dans les groupes amérindiens, qui est dû à la modification des rapports entre le sexe et le travail par suite de l'intégration accrue de ces communautés dans l'économie mondiale (voir Wright 1986).

À l'intérieur des recherches sur le créole, on a étudié les relations hiérarchiques dans la parole, ou les fondements de l'inégalité, à la lumière de la domination raciale, culturelle ou sociale, mais rarement en examinant les rapports entre les sexes⁸. Même dans les cultures antillaises où les rôles sexuels sont le plus clairement stratifiés (voir, par exemple, Price 1983, 1984, sur les Saramaka), les sociolinguistes ne témoignent pas d'un grand enthousiasme pour les rapports hommes-femmes en tant qu'objet de recherches. Cette lacune — malgré quelques exceptions remarquables dans la Caraïbe anglophone (Wilson 1969, 1973 ; Abrahams 1970, 1983 ; Reisman 1970, et plus récemment Yelvington 1989) — contraste de manière flagrante avec les nombreuses recherches sur les différents types de parlers afro-américains (devinettes, blagues, jurons, narrations, cancans) ou les duels verbaux entre les jeunes

Noir-e-s des localités urbaines des États-Unis (« dozens », « sounding », « signifying », *rap*, injures rituelles), qui peuvent varier selon le sexe des protagonistes ou celui de leur public.

Les études sur le créole dans la Caraïbe se tournent de plus en plus vers des questions de glottopolitique⁹. Cet article a pour objet un aspect de la dimension langue-pouvoir, à savoir les rapports différentiels des sexes à la langue dans les départements français de la Martinique et de la Guadeloupe, où il existe des mouvements populaires visant à modifier le rôle et le statut du créole local, qui est à base lexicale française. Ce qui nous intéresse ici, c'est le rapport complexe entre le comportement langagier et l'idéologie, en particulier la transmission et la pénétration des idées concernant la langue, et la manière dont ces idées sont utilisées et manipulées dans la vie de tous les jours pour renforcer et reproduire les inégalités de sexe, de classe et de culture. En utilisant des données anthropologiques ainsi que les résultats de recherches sociolinguistiques dans la région, nous nous efforcerons de montrer comment les distinctions de sexe dans les idéologies linguistiques sont liées aux pratiques et à la politique linguistiques, y compris les efforts de planification informels et non gouvernementaux concernant la langue créole.

Contexte socio-historique de la Guadeloupe et de la Martinique

Sous domination française depuis 1635, la Guadeloupe et la Martinique ont partagé les principales étapes de l'histoire antillaise : la conquête européenne, la décimation de la population amérindienne, la colonisation, l'esclavage, le développement d'une économie de plantation basée sur le sucre et l'expansion mercantiliste. Ces colonies sucrières classiques ont engendré des sociétés fortement stratifiées et reposant sur trois groupes ethniques : à la base, la population noire des esclaves, dont le nombre dépassera celui des personnes d'origine européenne dès la fin du XVII^e siècle ; un groupe mulâtre, avide de pouvoir et de savoir, constituant une couche intermédiaire ; et les « Blancs créoles » (qu'on appelle « Békés » en Martinique et « Blancs pays » en Guadeloupe). Ce dernier groupe a joué le rôle d'aristocratie foncière et s'est établi en bourgeoisie *compradore* moderne après l'abolition de l'esclavage en 1848. Dans ce modèle colonial, « race » (couleur) et classe étaient étroitement liées.

À cause de certaines différences historiques, le groupe intermédiaire, composé des « gens de couleur », est numériquement plus important en Martinique, où il exerce une influence aux plans social, économique et politique. En Guadeloupe, par contre, sa situation a été nettement plus précaire. Ceci est dû en grande partie aux conséquences sociales et économiques de la Révolution française, au cours de laquelle les planteurs blancs créoles guadeloupéens furent presque tous exécutés ou fuirent vers d'autres îles de la Caraïbe. Ceci provoqua une pénurie de capitaux qui eut pour résultat la pénétration massive d'intérêts financiers métropolitains et martiniquais au cours du XIX^e siècle (Lasserre 1961 : 288). Aujourd'hui encore, en Guadeloupe, des

intérêts financiers non locaux dominant non seulement l'industrie sucrière mais aussi le secteur de l'import-export, les banques et le tourisme. De plus, par suite de la modification de la structure sociale, le métissage a été moins fréquent en Guadeloupe qu'en Martinique. En conséquence, le développement d'une classe moyenne, composée de médecins, d'avocats et avocates, de pharmaciens et pharmaciennes, etc., est un phénomène relativement récent en Guadeloupe (Beaudoux-Kovats et Benoist 1972).

La promulgation de la loi sur l'assimilation, le 19 mars 1946, a transformé ces colonies françaises (tout comme la Guyane française en Amérique du Sud et la Réunion dans l'Océan indien) en départements français d'outre-mer, assujettis aux mêmes règlements administratifs et, théoriquement, aux mêmes droits et privilèges que les départements de la Métropole. L'assimilation politique, cependant, n'a pas entraîné un changement brusque ni une modification imprévue du statut colonial, mais fut plutôt l'aboutissement logique d'un processus, en cours depuis un siècle, d'intégration progressive de ces territoires à la France métropolitaine. La loi de 1946 n'a fait qu'accélérer le mouvement et contribuer à l'extension des institutions françaises (système éducatif, services sociaux, organisations politiques, réseaux de transport et de communication) aux nouveaux « Départements d'Outre-Mer » (DOM).

La départementalisation a inauguré une période de grands changements sociaux, parmi lesquels la mise en place d'une infrastructure gouvernementale *fortement centralisée*. Celle-ci alla de pair avec l'arrivée aux Antilles d'une vague de Françaises et de Français métropolitains (ou métros) qui ont occupé des positions de cadres supérieurs dans l'Administration, des positions de fonctionnaires, de techniciens, de techniciennes et de cadres dans les forces de police et les forces militaires élargies. En dépit des tentatives pour diversifier les activités économiques, et malgré la réforme foncière, le déclin de l'industrie sucrière et de l'agriculture, de même que l'urbanisation et l'expansion du secteur tertiaire, la Guadeloupe a davantage conservé son caractère agricole que la Martinique, et 14% de sa population active travaille dans le secteur primaire (INSEE 1988 : 9). Néanmoins, les transformations économiques ont accéléré l'exode de la population des campagnes vers les centres urbains. Aujourd'hui, le quart de la population guadeloupéenne vit dans les agglomérations urbaines de Pointe-à-Pitre/Raizet et de Basse-Terre ; en Martinique, plus moderne, près du tiers des 360 000 habitants (selon les statistiques de 1990) vit dans l'agglomération de Fort-de-France, la capitale. De plus, on assiste, depuis les années 1960, à l'émigration massive vers la France d'Antillais et d'Antillaises de toutes les couches sociales, en quête d'éducation, de travail et de formation. Ces mouvements migratoires ont entraîné de nouvelles tensions interethniques des deux côtés de l'Atlantique.

Une décennie après l'implantation de la départementalisation, beaucoup d'Antillais et d'Antillaises qui avaient originellement appuyé le changement de statut politique avaient déchanté. Au lieu d'aboutir à la pleine égalité sociale et économique, l'intégration politique n'avait fait qu'augmenter la dépendance économique et commerciale vis-à-vis de la métropole, et avait résulté en une perte graduelle de l'autonomie culturelle. Avec l'atténuation des distinctions culturelles, de nouvelles demandes concernant l'identité collective et le contrôle local commencèrent à se manifester. En Martinique, un mouvement

autonomiste, dirigé par Aimé Césaire et son nouveau parti, le Parti progressiste martiniquais (PPM), vit le jour à la fin des années 1950. En Guadeloupe, les manifestations de mécontentement furent plus bruyantes ; elles s'exprimèrent à travers un mouvement indépendantiste né dans les années 1960 avec la formation du groupe GONG (Groupe d'organisation nationale de la Guadeloupe), qui a subi de nombreux changements au cours des vingt dernières années. La conséquence de ces mouvements anticolonialistes parallèles, promus par des syndicats des secteurs ouvrier, paysan, de même que du secteur de l'enseignement, et par des partis politiques de gauche et d'extrême gauche, est que la droite est devenue par défaut le défenseur de la départementalisation et de l'assimilation. Depuis l'élection, en mai 1981, du candidat socialiste François Mitterrand à la présidence de la République française, le gouvernement poursuit activement une politique de décentralisation ou régionalisation.

Nous avons mentionné précédemment les différences socio-économiques qui ont marqué les trajectoires historiques de la Guadeloupe et de la Martinique. Il en est de même depuis 1981. La prudence et le calme ont prévalu en Martinique, où Césaire a déclaré un moratoire sur la question du statut, alors que les leaders du PPM ont décidé de donner la priorité aux revendications économiques et sociales des travailleurs et travailleuses sur les luttes pour la libération nationale. La Guadeloupe, qui ne dispose d'aucun leader de la trempe de Césaire, ni d'aucun parti de la force du PPM, a vécu pendant six ans dans un climat de violence révolutionnaire (Canneval 1989). Exhortant la population à la lutte armée, des militants indépendantistes se sont lancés dans des attaques terroristes et des attentats à la bombe dans le but de déstabiliser une économie déjà faible. Le secteur le plus touché fut celui de l'industrie touristique, l'un des rares secteurs porteurs de l'économie. Ces actions plongèrent la Guadeloupe dans une crise qui dure encore aujourd'hui. En juin 1989, le gouvernement socialiste accorda l'amnistie à l'ARC (Alliance révolutionnaire caraïbe), et la Guadeloupe a retrouvé un certain calme depuis.

Aujourd'hui les revendications concernant la question du statut ont beaucoup perdu de la faveur populaire. Les nouvelles préoccupations concernent l'intégration à l'Europe à partir de 1992 et ses conséquences pour les Antilles françaises.

Contexte sociolinguistique aux Antilles françaises : attitudes traditionnelles et nouvelles tendances

Depuis la colonisation au XVII^e siècle, deux langues coexistent aux Antilles : le français, langue des premiers colons, qui est devenu la langue officielle des écoles, du gouvernement, des tribunaux, de l'Église, et le créole, langue vernaculaire à base lexicale française, qui a pris naissance durant la période esclavagiste. Ce créole s'est développé dans la société coloniale et constitue maintenant le véhicule des traditions locales et de la culture. Le français et le créole opèrent d'une façon qu'on pourrait qualifier de complémentaire ; certains chercheurs considèrent qu'il s'agit là d'une situation de diglossie (voir Ferguson 1959 ; Fishman 1967, 1972b)¹⁰. Ces deux langues

sont généralement acquises dans des contextes sociaux différents : le créole à la maison, et le français à l'école. Elles sont associées à des classes sociales différentes, bien qu'aucune classe sociale n'utilise l'une ou l'autre langue exclusivement. Elles sont évaluées différemment. Le français jouit d'un très grand prestige : son pouvoir est égal à celui de ses locuteurs et locutrices. À l'origine, cette langue était l'apanage de la classe dirigeante. Elle atteignit ensuite les élites locales, et elle rejoint maintenant les classes moyennes. Jusqu'à très récemment, le créole était considéré comme une variété déformée du français, comme un patois stigmatisé associé à la culture de l'esclavage et au manque d'éducation, et comme l'indice d'un statut social inférieur. Les deux langues reflètent donc en même temps qu'elles les renforcent les systèmes locaux de stratification et d'inégalité.

Les modèles linguistiques ne sont pas les mêmes dans les deux départements. Une décennie après l'entrée en vigueur de la loi sur la départementalisation, un ethnologue notait que la Guadeloupe avait gardé davantage de l'héritage et des influences culturelles de l'Afrique que la Martinique (Leiris 1955). Malgré l'hégémonie française et les transformations sociales et culturelles apportées par 45 ans de départementalisation, la vitalité du créole est manifeste en Guadeloupe et sa pérennité n'est pas menacée comme cela semble être le cas en Martinique. La distribution du créole ainsi que son emploi dans des contextes variés et par diverses couches sociales contrastent fortement avec les normes linguistiques en vigueur en Martinique, où la langue et la culture françaises ont pénétré la vie plus largement et, pourrait-on dire, avec plus de succès.

De nos jours, dans les deux départements, les mouvements nationalistes s'emploient à revaloriser le créole, faisant de lui une cause et un symbole de l'identité culturelle et linguistique antillaise. La défense du créole s'est effectuée sur plusieurs fronts : graphique (par l'élaboration d'un système d'écriture), littéraire (par la production de textes de genres variés) et pédagogique (par la popularisation de l'écriture phonétique et une tentative d'introduction du créole dans le système scolaire). Le créole a aussi progressé dans d'autres domaines de l'oral, tels que la presse parlée, le discours politique, de même que dans des domaines moins formels.

Cependant, en dépit de ces mouvements simultanés (pénétration accrue de la langue française, du sommet vers la base de la pyramide sociale ; renouvellement de l'usage du créole, de la base vers le sommet), il n'y a jamais eu d'enquête systématique dans l'un ou l'autre des deux départements afin de déterminer la proportion de monolingues créolophones, le pourcentage de bilingues, la nature de la variation linguistique¹¹ ni même le taux d'alphabétisation, celui-ci étant déterminé uniquement pour le français¹². En fait, aux deux endroits, les statistiques concernant le degré de bilinguisme ou de monolinguisme sont utilisées pour servir les intérêts des divers groupes politiques. Les assimilationnistes, d'un côté, exagèrent la nature essentiellement bilingue de la société ; les nationalistes, de l'autre, exagèrent le nombre de personnes dont la compétence et la compréhension en français sont médiocres.

Même avec l'éveil culturel et une nouvelle façon de penser qui associe le créole à la solidarité et aux valeurs locales, l'ambivalence linguistique demeure. Si

la citation suivante, tirée d'un journal guadeloupéen de 1944, pourrait faire sourire aujourd'hui, plusieurs, par contre, l'approuveraient.

[...] Vers la fin du siècle dernier, le français était la langue des bourgeois, des gens distingués par leur richesse ou leur haute position sociale. Il était le pendant du piano, du carosse, du pince-nez à chaînette d'or et autres attributs d'une bourgeoisie fastueuse et opulente. Il était la langue d'une classe. Les gens pauvres devaient se complaire dans l'humilité et n'osaient montrer les oreilles en pratiquant une langue qu'ils n'avaient pas la possibilité d'apprendre convenablement. Aujourd'hui, grâce à la diffusion de l'instruction qui en assure la vulgarisation, il est devenu tout simplement la langue des gens polis, de tous ceux qui montrent de la correction dans les manières et le langage. [...]

Le créole, patois vague et sans souplesse, doit sa vitalité à deux facteurs essentiels : 1) l'emprise de l'habitude qui conduit trop de nos lettrés à en user immodérément au mépris de toute dignité ; 2) l'ignorance, pour nos illettrés, d'idiomes plus « nobles ». Il en résulte que le créole prime le français dans un pays pourtant bien français de coeur et d'aspirations.

Il n'en reste pas moins vrai que le créole est en plus d'un point frappé de stérilité. À cause de l'insuffisance de son vocabulaire, de la sécheresse de ses vocables, son usage se limite à l'expression de la connaissance vulgaire. Il est incapable de traduire, avec leurs variétés, les acquisitions de la science moderne, ce terme pris dans son sens général. Il ne peut suffire qu'aux ignorants. Sa syntaxe, instable et imprécise, varie avec les colonies où il est usité, voire avec les parties d'une même colonie. [...] ¹³

Comment opère la dualité linguistique sur la scène locale ?

Au cours de recherches effectuées en 1981 et en 1982 (Schnepel 1982) en Guadeloupe, à Saint-François, une communauté vivant d'agriculture et de pêche, en pleine mutation vers une économie touristique, nous avons fait remplir un questionnaire portant sur les attitudes et les comportements linguistiques, à un échantillon de trente personnes sélectionnées de manière à refléter la diversité de la population, tant en ce qui concerne le sexe que l'âge, la classe et l'ethnie. Une interview a suivi cette enquête. Dans une très forte majorité, les personnes interrogées ont déclaré qu'il convient, lorsqu'on fait la cour, de le faire en français, bien que l'usage du créole par la suite soit acceptable socialement. Par contre, le créole a été choisi à l'unanimité, par les hommes et par les femmes, de tous âges et de toutes classes, comme étant la langue se prêtant le mieux aux blagues et à l'humour, et dont le code linguistique serait le mieux adapté à l'expression de la colère et des injures. Il existe cependant des tabous liés au sexe dans la langue. Une femme respectable ne peut utiliser certaines expressions. En créole, la pire injure est l'expression « *kouni a manman-*

w »¹⁴(« le vagin de ta mère ») ou « *kyou a manman-w* » (« le derrière de ta mère » ou, plus exactement, « le cul de ta mère »), qui s'en prend à l'attachement très fort qui lie l'homme à sa mère — et qui indique également que tout dénigrement de la mère aux Antilles est aussi une insulte grave (voir Wilson 1969 : 135). De tels tabous sexuels sont nombreux et constituent un instrument important du maintien des structures sociales dans toutes les cultures.

Poussant plus loin les interrogations et l'observation de la pratique linguistique, nous nous sommes aperçue que les femmes des couches moyennes avaient tendance à *sous-évaluer*, dans leurs déclarations, leur fréquence d'emploi du créole, tandis que les femmes des classes populaires tendaient à *surévaluer* leur fréquence d'emploi du français (Schnepel 1982). Les hommes de toutes les classes sociales admettaient plus spontanément leur usage du créole, faisant ressortir l'importance de le parler avec des amis d'enfance et dans des contextes communautaires. Ces résultats semblent confirmer ceux de Trudgill (1972), à Norwich, en Angleterre, qui démontraient que les femmes des classes populaires et des classes moyennes avaient des façons de parler plus proches du parler standard et utilisaient exagérément des tournures prestigieuses. Les hommes issus des mêmes groupes sociaux, non seulement utilisaient davantage le parler populaire, mais attachaient une grande importance (« *covert prestige* » en anglais) à des tournures souvent stigmatisées, associées à l'appartenance aux classes populaires. Ainsi, on pourrait conclure que si les hommes avaient tendance à s'identifier aux gens des couches populaires en imitant leur parler, pour se montrer plus virils et plus macho, les femmes de toutes les classes (sauf celles qui étaient au bas tout à fait de l'échelle sociale) tendaient à reproduire le parler du groupe dominant ou à faire de l'« hypercorrection » dans le sens du parler standard. L'explication donnée par Trudgill concernant cette différence entre les deux sexes, dans le comportement linguistique, est que les femmes, dont il souligne l'insécurité linguistique, auraient tendance à compenser leur position sociale subordonnée en affichant leur supériorité linguistiquement. Les femmes n'ayant pas de statut occupationnel accorderaient plus d'importance que les hommes aux symboles marquant le statut tels qu'un parler correct et prestigieux.

Certaines féministes contestent l'analyse de Trudgill. Aebischer (1985) met en doute les bases mêmes de l'équation voulant que l'hypercorrection corresponde à l'insécurité linguistique. Elle propose une autre explication. Au lieu de voir l'hypercorrection comme un signe d'insécurité linguistique, elle la voit comme la manifestation d'une « hyperadaptation », au sens que lui donne Kafka dans *Le Procès*, quand il décrit le comportement de l'étranger.

Ayant parfaitement intériorisé les normes culturelles d'une société qu'il veut intégrer et dont il cherche l'acceptation, celui-ci non seulement y adhère, mais les accentue.

Aebischer 1985 : 42

Selon elle, l'hypercorrection chez certaines femmes serait un « phénomène subjectif d'hyperadaptation » (*Ibid*). À notre avis, ce comportement linguistique

peut être lié à l'identification de l'individu à une culture, soit la sienne propre, soit celle des autres.

Existerait-il aux Antilles françaises une différence subtile entre les femmes et les hommes quant à leur identification au créole et à leur fréquence d'emploi de cette langue ? Ou serait-ce que les déclarations des femmes guadeloupéennes concernant leur usage des deux langues ne sont qu'un indice de la pénétration de l'idéologie dominante, qui entre en conflit avec leur comportement linguistique réel (voir Woolard 1985) ? Pour ce qui est des rapports entre les attitudes et les comportements linguistiques, un sociolinguiste a noté ce qui suit :

Les déclarations des interrogés sur leur comportement, qu'il soit linguistique ou autre, sont appelées des *représentations*. En d'autres mots, ce que les gens croient faire ou dire, est l'expression de leur idéologie. [...] De toute façon, cette idéologie influence d'une certaine façon leur comportement réel, mais il n'est nullement dit que les deux soient entièrement concordants.

Kremnitz 1983 : 118-119

Quand, par la suite, nous avons demandé aux gens de Saint-François de nous nommer les personnes qui selon eux parlaient « un bon créole » ainsi que les « conteurs » les plus respectés¹⁵, les noms donnés furent invariablement ceux d'hommes âgés, et non ceux de femmes, même si plusieurs parlaient avec tendresse du rôle de leur grand-mère dans la transmission des traditions orales. La seule exception notable fut une vieille dame de quatre-vingts ans, qui était cordonnière dans une ville voisine et qui était aussi une artiste (guitariste et chanteuse)¹⁶. À notre première rencontre, elle portait un pantalon. Nous avons passé un après-midi chez elle, en compagnie de ses amis de sexe masculin, à boire du rhum et à danser sur la musique d'un vieux phonographe. Plus tard le même jour, les hommes du village, très amusés par notre excursion de l'après-midi, firent la remarque suivante en créole : « *ka fè zanmi* » (qui signifie en français « elle est lesbienne »). Ce qui est en cause ici, ce n'est certainement pas l'orientation sexuelle, mais plutôt les représentations locales de ce qui constitue une conduite convenable pour une femme. D'autres exemples de ce type abondent en créole. Ainsi, l'expression créole « *on mal-fanm* » (où le marqueur mâle apparaît avant le mot « femme ») signifie littéralement « une femme-homme ». Cette expression est employée pour qualifier une femme qui a une forte personnalité, et elle a une connotation péjorative, qui laisse entendre que la femme ne connaît pas sa place¹⁷. Ceci est un exemple parmi d'autres de la manière dont une langue peut isoler les femmes en tant que groupe.

Une langue est un système arbitraire de signes et de symboles servant à catégoriser le monde conformément à certaines conventions socialement acceptées. Les locuteurs d'une même langue partagent comme héritage commun, la même série de catégories linguistiques. Parmi les plus fréquentes catégorisations figure la désignation du sexe. [...] Quand les femmes, chaque fois qu'elles sont citées, deviennent un groupe spécial, les locuteurs d'une langue qui marque le sexe finissent par les considérer comme un groupe

à part, spécial, distinct des hommes de beaucoup plus de façons que par la différence sexuelle uniquement¹⁸.

Conklin 1974 : 51

Le sexe en tant que facteur d'évaluation de la langue

Explorons la question de la subordination du créole et de la surévaluation du français par les femmes. Madeleine Saint-Pierre (1972 : 257-8), dans une recherche sur l'usage de la langue dans la communauté de Trinité, en Martinique, observe que « les femmes, d'une façon générale, sont plus portées à éviter le créole que les hommes » et elle se demande si cela vient du fait « qu'elles s'adressent plus souvent que ces derniers à de très jeunes enfants envers qui elles disent avoir le "devoir" de donner ce qui est le meilleur ». D'autres chercheurs mentionnent aussi la tendance des femmes à parler plus souvent français quand elles se rencontrent en ville, alors que les hommes s'entretiennent plus fréquemment en créole (André 1987 : 64). Si la division hommes/créole et femmes/français n'est pas rigide, elle opère cependant clairement.

Dans une recherche menée récemment en Martinique, le sociolinguiste Christian March (1989, 1990) tente de savoir quelle(s) langue(s) les femmes utilisent quand elles s'adressent à leurs enfants, afin de déterminer s'il existe ou non une subordination linguistique plus accentuée parmi les mères et, si tel est le cas, pour tenter de l'expliquer. Cette recherche a été conduite dans un centre de femmes fréquenté par 439 mères du Lamentin, la deuxième plus grande commune en Martinique. L'échantillon comprenait 34 femmes (90% provenant de milieux défavorisés et 10% des classes moyennes), toutes mères d'enfants de moins de six ans. Cet échantillon fut divisé en deux groupes selon l'âge : de 17 à 25 ans (n=16) et de 26 à 39 ans (n=18), et différenciait les mères célibataires (n=20) et celles vivant en couple (n=14).

March fit remplir aux femmes un questionnaire portant sur leur utilisation de la langue et analysa les réponses en tant que reflets de leurs représentations idéologiques. Les femmes ont rapporté un faible usage du créole et une grande utilisation du français dans leurs échanges avec leurs enfants, et ce, dans une variété de situations, à l'exception des moments où elles sont en colère. Les deux tiers des mères interrogées (64,71%) ont déclaré utiliser rarement le créole avec leurs enfants, alors que dans la même proportion, certaines ont déclaré s'adresser à leurs enfants en créole lorsqu'elles étaient fâchées (March 1990 : 56-57). Quand on a demandé aux mères si les pères utilisaient le créole avec leurs enfants, elles ont répondu en majorité (67,65%) que cela arrivait « rarement » (44,12%) ou « jamais » (23,53%) ; les pères, selon elles, employaient « toujours » ou « souvent » le français (March 1990 : 59). Même s'il est important de faire la distinction entre ce qui est déclaré et le comportement réel, et d'interroger les pères eux-mêmes, March pense que les mères interrogées ont « utilisé » les pères comme instance représentative de

l'autorité (March 1990 : 59) ; les pères auraient ainsi servi à confirmer le système de valeurs des mères et leurs représentations de la réalité.

Des questions supplémentaires au sujet de la langue utilisée avec les autres personnes de la maisonnée ou avec les visiteurs ou visiteuses ont révélé un plus grand usage du créole. Cependant, dans leurs échanges avec d'autres enfants, les mères utilisaient le français en majorité (88% des femmes interrogées). March en conclut que la grande valeur accordée au français dans la conversation avec les enfants est due aux pressions sociales qui s'exercent sur les mères en tant que principales agentes de socialisation dans les familles, particulièrement dans les familles dirigées par des femmes ; elle est due également au fait que le succès et la mobilité sociale passent par le système formel d'éducation, où l'enseignement est en français. Parler le français serait une stratégie maternelle pour préparer les enfants à l'école, afin qu'ils et elles connaissent moins de problèmes, tels que l'interférence avec le créole.

D'autres représentations de la langue apparaissent quand on tient compte du sexe et de l'âge des enfants. L'enquête que nous avons menée en 1981 et en 1982, dont nous avons fait mention précédemment, fait ressortir que l'attitude des adultes à l'égard du comportement linguistique de leurs enfants est différente selon le sexe de l'enfant. Les gens de classe moyenne et de foyer francophone ont déclaré qu'il était plus acceptable de parler créole pour un petit garçon que pour une petite fille. Ainsi le fils a souvent la liberté de s'exprimer en créole avec son père ou avec d'autres personnes de sexe masculin, mais la même liberté n'est pas permise à la fille, qui doit être « polie » (c'est-à-dire parler français). De plus, jurer en créole est un signe qu'on est « *on ti mal* » et fait partie du culte de la masculinité, suscitant une évaluation positive et des réactions amusées de la part des adultes : « *ou ka santi on nonm a prézan* » (« tu deviens un homme maintenant ») (André 1985 : 53).

Dans les foyers créolophones, il n'est pas rare de rencontrer de jeunes garçons ne connaissant pas le français et, dans des foyers francophones, des petites filles ne parlant pas le créole. Une institutrice retraitée a confirmé cette tendance, déclarant qu'à l'époque où les écoles n'étaient pas mixtes, elle utilisait toujours le créole en classe dans les cours qu'elle donnait aux garçons, à Petit-Bourg, en Guadeloupe. Parmi les familles originaires de la Métropole, il ressort un autre aspect de la différenciation sexuelle dans l'acquisition de la langue vernaculaire, à savoir une plus grande accessibilité au créole pour les garçons que pour les filles. Par exemple, un garçon de onze ans, fils d'un gendarme, a pu apprendre rapidement le créole auprès de ses camarades de classe antillais, alors qu'une fillette métropolitaine dont les parents géraient une pâtisserie en ville eut peu de chances de l'apprendre car ses amies antillaises ne lui parlaient qu'en français¹⁹.

Pour comprendre le lien étroit entre la langue et le sexe, il faut saisir la complicité particulière liant le créole au domaine sexuel (voir André 1987). En général, le créole est perçu comme « vulgaire », « malpropre », « mal élevé » (*malélivé*), « grossier », alors que le français est « respectable ». Si un homme provoque ou interpelle une femme dans la rue, il le fait en créole. Mais quand il entreprend de la courtiser, comme nous l'avons mentionné auparavant,

c'est toujours d'une manière polie, l'aspect sexuel étant mis de côté ; pour écarter l'idée d'un rapport sexuel, il s'exprime en français.

Les deux langues évoquent les positions respectives de l'homme et de la femme vis-à-vis de la sexualité : virilité d'un côté, modestie et réserve de l'autre²⁰. Le créole ne manque pas de termes pour exalter la virilité, mais selon André, la respectabilité ne peut être exprimée qu'en français²¹. La relation entre le créole et la sexualité restreint l'usage du créole par une fille : une fille qui parle créole, quoi qu'elle dise, risque d'être taxée de grossièreté, d'être punie pour avoir juré, et, par conséquent, de se voir humiliée.

Représentations locales de l'expression orale et de l'alphabétisation en créole

Aux Antilles françaises, quand l'enfant entre à l'école secondaire, l'usage du créole est davantage toléré à la maison. Ceci reflète un changement d'étape dans le cycle de vie de l'enfant, car l'école secondaire est vue comme un rite de passage, comme un signe que l'enfant a acquis un certain degré de maturité, qu'il ou elle est davantage capable de prendre ses propres responsabilités.

Bien que les attitudes et les normes concernant l'usage oral du créole deviennent plus flexibles quand l'enfant rentre à l'école secondaire, les parents, en Guadeloupe et en Martinique, sont très hostiles à l'alphabétisation en créole dans les écoles²². La réalité ne justifie pourtant pas leur frayeur : au début des années 1980, aux Antilles françaises, une seule école secondaire, située à Capesterre Belle-Eau, en Guadeloupe, offrait, en sus du programme scolaire régulier, des cours de créole dans le cadre d'un programme expérimental de lecture et d'écriture. Des 840 élèves admis en 1984-1985, seulement 51 (6%) avaient choisi de s'y inscrire, avec l'approbation de leurs parents, alors que le programme en était officiellement à sa deuxième année²³.

Nous n'avons pu interviewer qu'un échantillon réduit de mères (15 seulement) dont les enfants suivaient des cours de créole. Deux discours en sont ressortis. Les mères de condition modeste acceptaient le programme d'alphabétisation en créole en se disant que cela aiderait leur enfant à mieux faire la différence entre les deux langues. Le créole était perçu par elles comme un moyen d'acquérir une meilleure maîtrise du français, ce qui serait plus tard un atout décisif pour l'enfant dans sa quête d'emploi et de ressources financières. Les mères provenant des classes moyennes, qui étaient fonctionnaires ou enseignantes et montraient des tendances nationalistes, approuvaient les cours non pas en fournissant une sorte d'explication compensatoire comme les mères des classes défavorisées, mais plutôt parce que ces cours constituaient, selon elles, un droit à « la différence culturelle ». Ces mères, qui se considéraient comme progressistes, estimaient que leurs enfants devaient trouver dans la culture antillaise (guadeloupéenne) et dans la langue créole des sources d'enrichissement et de fierté. Cette attitude était particulièrement marquée chez les fonctionnaires revenues depuis peu d'un long séjour en France.

Derrière ces discours distincts mais complémentaires, selon moi, apparaît l'ambivalence linguistique des deux groupes de mères. D'un côté, nous avons

les mères économiquement défavorisées, provenant de familles créolophones, et dont la compétence en français est limitée. Au cours de l'entretien avec nous, elles passaient souvent du créole au français, mais à un français truffé de créolismes. De l'autre côté, les mères issues des classes moyennes, en cours de mobilité sociale ascendante et politiquement conscientisées, qui parlent un créole fortement francisé, et qui ont perdu leur culture d'origine à la suite de leurs études ou d'un long séjour à l'étranger.

Dans ce petit échantillon, les différentes performances linguistiques (français créolisé des classes inférieures et créole francisé des couches moyennes) étaient indirectement en corrélation avec l'attitude favorable des mères aux cours de créole. Cependant, les raisons invoquées n'étaient pas les mêmes : d'un côté, la compensation, c'est-à-dire le désir de maîtriser le français ; de l'autre, la fierté culturelle, c'est-à-dire le désir de maîtriser le créole. En fin de compte, ces raisons étaient liées à la classe sociale à laquelle les femmes appartenaient. Dans les deux cas, les mères ne voulaient pas voir leurs enfants répéter leurs propres expériences linguistiques, pourtant bien différentes les unes des autres : acquisition incomplète du français, dans le cas des mères provenant des classes défavorisées, et perte de la forme populaire ou « authentique » du créole, dans le cas de celles provenant des classes moyennes.

Le mouvement créole : langue et pouvoir aux Antilles

Le débat et les discours entourant la promotion du créole en Martinique et en Guadeloupe ne sont suivis avec intérêt que par une minorité de gens, principalement les élites intellectuelles dont l'orientation est nationaliste. L'émergence d'une nouvelle idéologie basée sur la réévaluation du créole est soutenue par des militants culturels et politiques (enseignants et enseignantes, linguistes, artistes, membres de partis politiques ou de syndicats nationalistes) dont les leaders sont, à quelques exceptions près, de sexe masculin. Ce sont des personnes qui maîtrisent parfaitement la langue française, qui se sont « recréolisées » après s'être éloignées de leur culture locale, soit pour avoir grandi dans des familles où l'usage du créole était interdit, soit pour avoir passé plusieurs années en France à poursuivre des études universitaires. Pour la plupart, les compagnes de ces militants culturels ne partagent pas leur engagement à la « cause créole », et dans de nombreux cas, ces femmes sont des « métros ».

Nous pourrions extrapoler et conclure des observations précédentes que les femmes sont aux prises avec deux idéologies rivales : l'idéologie française dominante et une idéologie nationaliste adverse, formulée, contrôlée et diffusée par une nouvelle « proto-élite » (Fishman 1972a) de sexe masculin. Bourdieu (1977) déclare que l'habileté à imposer une langue comme forme légitime dépend de l'autorité des locuteurs et des locutrices, de l'efficacité de leur discours et de leur force de persuasion. L'échec du nouveau discours pro-créole tiendrait au fait que ceux qui tiennent ce discours ne parlent pas d'une voix

crédible, authentique, capable de convaincre les autres, en particulier les femmes et les mères, dans ce cas-ci, de l'importance de leurs idées.

La résistance à la nouvelle idéologie créole chez les parents, et spécialement chez les femmes, n'est pas fondée sur une hostilité intrinsèque au créole ou sur une « créolophobie », car beaucoup ont un attachement sentimental au créole²⁴. L'attitude la plus courante chez les Antillais et Antillaises, surtout dans les classes inférieures, se traduit par un urgent désir de maîtriser la langue française, ce qui n'implique pas nécessairement la haine ou le mépris du créole (voir Giraud 1985). Sur le « marché linguistique » des Antilles françaises, français et créole occupent des « niches » différentes, chacune ayant sa « valeur » et son « capital » dans le système d'évaluation local actuellement en révision. Le français, cependant, domine le marché ; il est la norme selon laquelle la valeur des autres modes d'expression est fixée (voir Bourdieu 1977). En ce sens, les femmes qui sont mères et conscientes de leur rôle comme agentes de transmission de la culture aux enfants rejettent le « capital-symbolique » du créole sur un marché linguistique — l'école, l'Administration, le travail — où le français est la langue de la mobilité sociale, du prestige, du pouvoir et de la persuasion. Dans un tel contexte, la quête d'identité collective et les droits linguistiques entrent en conflit avec les besoins matériels de base, tels que l'éducation, le travail et la sécurité économique, particulièrement quand la langue vernaculaire est synonyme de frein à la mobilité sociale ascendante. Dans le choix entre l'économie et le nationalisme culturel, le ventre l'emporte sur le cœur.

Par ailleurs, la résistance populaire à la promotion du créole doit être comprise dans le cadre des changements de signification et de statut que connaît la langue vernaculaire dans la société. La place privilégiée du créole dans les domaines oraux n'est pas remise en question. En fait, le créole est actuellement très à la mode, comme le montre la grande popularité des chansons créoles et de la musique *zouk* (voir Prudent 1989), jouée par des groupes antillais, tels que Kassav, à l'intérieur desquels les musiciens-chanteurs sont de sexe masculin, à quelques exceptions près, telle la chanteuse Jocelyne Beroard. Il y a opposition, cependant, au nouvel « emballage » sous lequel le créole est maintenant offert, qui comprend l'écriture et un rôle nouveau dans l'alphabétisation. Pour beaucoup de gens, il existe déjà une langue écrite, le français, qui possède une tradition littéraire très respectée ainsi qu'un statut international, et qui remplit bien la tâche qui lui est assignée²⁵.

Bien que l'idéologie anti-assimilationniste et nationaliste fasse la promotion du créole en tant que langue à part entière et source d'une identité antillaise distincte, les activités des partisans et partisanes de ce mouvement d'avant-garde sont conçues en grande partie à l'image du français et s'inscrivent dans des stratégies, des institutions et des formes modernes. Comme on l'a vu précédemment, on a d'abord voulu créer un système graphique phonétique, basé sur une cohérence scientifique entre son et graphème, afin de rompre avec les orthographes étymologiques précédentes. L'étape suivante a consisté à populariser ce système de transcription par des campagnes d'alphabétisation et la production d'ouvrages écrits en créole, l'intention étant d'introduire éventuellement l'enseignement du créole dans les écoles.

Entre l'intention manifestée et la réalisation de ce projet se posent plusieurs obstacles. Tout d'abord, il y a eu très peu d'expériences en alphabétisation comme celle réalisée par Dany Bebel-Gisler et son équipe, à l'école Bouadoubout. Deuxièmement, alors qu'en théorie le système d'orthographe était reconnu pour sa simplicité et sa capacité à intégrer les autres dialectes créoles des Petites Antilles, en pratique il s'avère différent. À part les groupes nationalistes, la population en général trouve l'orthographe très complexe. Les personnes qui écrivent en créole le font à leur manière, spontanément. Par ailleurs, on n'a jamais essayé de savoir par sondage, par exemple, quelle graphie avait la faveur populaire et selon quels critères d'appréciation (authenticité — la plus « créole » —, lisibilité, esthétique, etc.)²⁶. De plus, le créole promu par certains milieux intellectuels, qui comprend des néologismes et des figures de style inspirés du français, est plutôt hermétique pour les locuteurs et locutrices d'un créole « populaire ». Ce créole intellectualisé, basé sur la notion de « déviance maximale » par rapport à la langue française, ressemble plutôt à un code secret réservé à de rares initiés, parmi lesquels figure le groupe de recherches universitaire GEREK et les membres fondateurs du mensuel martiniquais, *Grif-an-tè* (1977-1982), exclusivement en créole. Tous ces initiés sont, bien entendu, de sexe masculin.

À l'intérieur des débats nationalistes, la question féminine a été totalement ignorée. Les protagonistes ont préféré mettre l'accent sur les rapports entre la langue et la politique, utilisant ceux-ci comme paravent pour dissimuler un discours racialisé. Ils n'ont pas abordé la question de la différence sexuelle ni tenté de lier le mouvement de libération des femmes antillaises, aux plans social, économique ou politique, à la question nationale. Une anecdote servira peut-être à illustrer ce point de vue. À l'occasion d'un rallye politique à Capesterre Belle-Eau en novembre 1984, qui avait pour but de recueillir des fonds au bénéfice des prisonniers politiques indépendantistes en attente d'un jugement, Leila Casubie, elle-même ancienne prisonnière, fut invitée à prendre la parole. Elle le fit en français et s'excusa à maintes reprises auprès du public antillais de ne pas parler créole, mettant cette déficience sur le compte de son éducation en France. Quelques semaines plus tard, le magazine anticolonialiste *Antilla Kréyòl* publiait une lettre de « Layla » (orthographe créole de son prénom) en créole²⁷. Était-ce une traduction ? Ou une composition de ses camarades de sexe masculin ? Sa voix même aurait donc été accaparée symboliquement par les militants nationalistes, qui l'ont pour ainsi dire « doublée »²⁸.

Des questions surgissent concernant les rapports entre le sexe et le nationalisme à l'intérieur de l'idéologie de la *créolité*. À quoi l'image de « l'Antillais authentique » correspond-elle ? Cette image inclut-elle aussi bien les femmes que les hommes ? Si les femmes ne sont pas des leaders de premier plan, des porte-paroles ou des modèles pour le mouvement, quel rôle jouent-elles dans l'élaboration et la transmission d'idées différentes concernant la langue et la culture, en particulier pour la prochaine génération ? D'autres questions surgissent encore. Qui s'emploie à construire l'identité féminine antillaise, étant donné que l'existence des femmes a été longtemps limitée et définie par les hommes, colonisateurs comme colonisés ? Sur quels modèles est basée cette identité, sur des modèles français ou antillais ? Étant donné que

la langue est intimement liée à l'identité, comment les Martiniquais et Martiniquaises, les Guadeloupéens et Guadeloupéennes réfèrent-ils et réfèrent-elles habituellement à leur masculinité et à leur féminité, et comment cela se manifeste-t-il au plan linguistique ? Enfin, comment la langue est-elle utilisée pour servir la cause des femmes ?²⁹ Nous avons certainement soulevé là plus de questions que nous ne pouvons en résoudre sans pousser plus avant la recherche empirique.

Conclusion

Si nous revenons au titre de ce texte, « une langue marginale : une voix féminine », nous constatons que la question posée, à savoir si les femmes trouveront ou créeront une voix nouvelle, n'a pas encore trouvé de réponse. Des recherches empiriques plus poussées sont nécessaires dans la Caraïbe : des recherches lexicographiques sur les processus d'isolement des femmes dans les créoles et dans d'autres langues moins connues ; une documentation des divers genres langagiers à la disposition des femmes (du cancan au parler rituel, et des contes aux grivoiseries) ; des recherches minutieuses, riches en description ethnographique, sur la manière particulière dont les femmes manipulent la langue, créent de nouvelles formes ou des formes différentes de résistance ou, au contraire, sont de connivence avec leurs oppresseurs par leurs choix langagiers ; et des recherches sur la manière dont le silence ainsi que les stratégies verbales peuvent être des armes puissantes pour elles. Il serait également utile d'étudier des échantillons plus larges et plus diversifiés de la population, où le sexe serait mis en relation avec d'autres variables, telles que la classe, l'âge, le réseau social, l'appartenance ethnique, l'orientation politique ou religieuse.

Ce que nous avons présenté ici est davantage un modeste ragoût qu'un banquet, ni tout à fait cru ni tout à fait cuit. Nous espérons, avec un plaisir anticipé, de nouvelles recherches sur « les femmes de parole » aux Antilles dans les prochaines années, maintenant qu'une plus grande attention est accordée à la question complexe et importante des rapports entre le sexe et le genre.

Ellen M. Schnepel
Research Institute for the Study of Man

Traduit de l'américain par
Anne-Carine Trouillot

NOTES

1. Une version abrégée de ce texte a été présentée lors de la quatre-vingt-neuvième réunion de l'*American Anthropological Association*, à New Orleans, en décembre 1990. J'ai recueilli les données dans le cadre de deux recherches aux Antilles. Une recherche sur les changements d'attitude envers le créole fut réalisée entre mai et août 1981, et entre décembre 1981 et janvier 1982, dans la ville de Saint-François, en Guadeloupe. Ce projet a été subventionné par un Masters Learning Fellowship in Social Change de la Inter-American Foundation et par une bourse de l'Institute of Latin American and Iberian Studies, de la Columbia University. Notre recherche doctorale sur la politique linguistique dans le mouvement créole fut réalisée pendant un séjour de dix-huit mois, de juillet 1984 à la fin de 1986, à Capesterre Belle-Eau, en Guadeloupe. Nous avons également effectué des visites en Martinique à des fins comparatives. Ce projet a été financé successivement par le Fulbright-Hays Dissertation Research Abroad Program, la National Science Foundation (subvention no BNS-8310440) et la Spencer Foundation. J'aimerais remercier les évaluatrices anonymes pour leurs commentaires et leurs précisions langagières et stylistiques quant à la traduction de ce texte.
2. À l'intérieur du champ de l'ethnographie du langage, par exemple, les chercheurs et chercheuses sont en train d'analyser les relations hiérarchiques dans la parole, les bases de l'inégalité entre les locuteurs d'une même langue, les aspects linguistiques et symboliques des méthodes de traitement politico-économique, les discours dominants et antagonistes et la corrélation entre la langue et la politique (voir Bauman et Scherzer, eds. 1974; O'Barr et O'Barr, eds. 1976; Hymes 1980; Gumperz 1982). L'attention sociolinguistique se tourne vers des processus linguistiques aussi variés que le multilinguisme, la formation des pidgins, la créolisation, le nationalisme linguistique, la standardisation et l'alphabétisation dans la langue maternelle, tout en reliant ces processus à l'histoire du colonialisme européen et à l'expansion capitaliste.
3. Voir, par exemple, Alexander F. Chamberlain, « Women's Languages », *American Anthropologist* 14 (1912); Otto Jespersen, Chapter XIII, « The Woman », in *Language : Its Nature, Development and Origin* (Macmillan, 1922) : 237-254; Edward Sapir, « Male and Female Forms of Speech in Yana », in St. W. J. Teeuwen, ed., *Donum Natalicium Schrijnen* (1929), reproduit dans David C. Mandelbaum, ed., *Selected Writings of Edward Sapir in Language, Culture and Personality* (Berkeley, University of California Press, 1949) : 206-212; Mary Haas, « Men's and Women's Speech in Koasati », in Dell Hymes, ed., *Language in Culture and Society : A Reader in Linguistics and Anthropology* (Harper and Row, 1964) : 228-233; Regina Flannery, « Men's and Women's Speech in Gros Ventre », *International Journal of American Linguistics* 12 (1946) : 133-135; et Richard S. Pittman, « Nahuatl Honorifics », *International Journal of American Linguistics* 14 (1948) : 236-239.
4. Les seuls cas de soi-disant « parlars féminins » étudiés de manière extensive furent ceux où les parlars des femmes et des hommes différaient si radicalement (Yana, Carib, Koasati, par exemple) que les différences de prononciation, de vocabulaire et de grammaire étaient difficiles à ignorer.
5. Apparemment, les différences sexuelles sont parmi les subtilités les plus vulnérables aux pertes ou aux fusions dues au contact linguistique ou à l'occidentalisation culturelle. Dans les cas de changement linguistique naturel ou dans les cas admis de décadence d'une langue, les formes masculines se généralisent à tous les locuteurs et locutrices, contrairement aux formes féminines (Conklin 1973, 1974).

6. Nancy Conklin (1974), remet en question les conclusions de Labov. Elle soutient que les femmes ont leur propre vernaculaire, leur argot et leurs rites verbaux, lesquels n'attendent que des recherches empiriques plus poussées. Avec la montée du phénomène des gangs féminins dans les agglomérations urbaines (parmi la jeunesse hispanique dans la région d'East Los Angeles, par exemple), l'ethnographie et l'analyse du parler typique des adolescentes permettront certainement une intéressante comparaison interculturelle avec le travail de Labov.
7. Les premiers chroniqueurs et missionnaires des XVII^e et XVIII^e siècles (Breton 1665; La Borde 1674; Labat 1742) ont rapporté l'existence de deux langues différentes - celle des hommes d'un côté, celle des femmes de l'autre - chez les Indiens caraïbes. On pensait généralement que les Caraïbes avaient tué les premiers Arawaks et pris leurs femmes en otage. Les femmes arawak auraient continué à parler leur propre langue et à l'apprendre à leurs enfants, les garçons apprenant ensuite la langue de leurs pères. C'est à Taylor (1977 : 26) que revient le mérite d'avoir compris qu'il ne s'agissait pas de deux langues différentes, mais plutôt de différences basées sur le sexe à l'intérieur d'une même langue. Avec Rouse (1960), Taylor émit l'hypothèse que dans les séries d'invasions précolombiennes, les hommes caraïbes auraient tué les hommes arawaks, pris leurs femmes pour épouses et, éventuellement, auraient adopté la langue arawak. Cela expliquerait l'origine caraïbe des mots masculins, et arawak des mots féminins. Compte tenu de ces différences, certains chercheurs ont tenté de relier la variation aux stratifications sociales et économiques présentes dans une culture où les hommes et les femmes vivaient séparément et avaient très peu de tâches communes. Bien que la division sexuelle du travail se reflète dans la langue, on ne peut aucunement affirmer l'interaction entre les stratifications sociale et linguistique dans le maintien du *statu quo* sexuel (Conklin 1974 : 53).
8. La recherche sociolinguistique dans ce domaine est assez limitée. À partir d'un intérêt pour le parler « populaire » ou « rural », les chercheurs et chercheuses ont étendu leurs études à la résidence (urbaine/rurale; cf. Edwards 1977), à la classe sociale (travailleurs des plantations/travailleurs indépendants, cf. Rickford 1979) et à la question de l'identité ethnique (Le Page et Tabouret-Keller 1985). Il s'est manifesté jusqu'à présent très peu d'intérêt pour les rapports hommes-femmes en tant qu'objet de recherches. Par exemple, dans son ouvrage sur le créole guyanais, Bickerton (1975) fournit la liste de ses informateurs et informatrices, qui se répartissent de manière assez représentative selon le sexe et le groupe ethnique (créole/indien). Cependant, ces critères sociaux ne figurent jamais dans la distinction des façons de parler ou des différents modèles d'acquisition de la langue et du comportement linguistique. Bickerton continue à se concentrer sur une description de la grammaire guyanaise et sur sa théorie du « bioprogramme » de la langue.
9. La recherche sur les créoles d'Amérique et leur développement a évolué de manière très différente dans les milieux anglophones et francophones. Dans ces derniers, des chercheuses et chercheurs locaux et étrangers déploient des efforts constants pour modifier le statut et le rôle des créoles français. Plusieurs facteurs expliquent cette différence, notamment le statut de chaque créole dans les différents contextes, les relations historiques du créole avec la langue officielle, la présence ou l'absence d'un continuum linguistique, le degré d'usage populaire, l'attitude des locuteurs et locutrices vis-à-vis de la planification linguistique, la présence d'un mouvement local pour la promotion du créole, l'attitude du gouvernement local envers ces efforts, le statut politique du territoire ou la forme du nationalisme présent.
10. Des linguistes contestent l'application de la théorie de la diglossie à la Caraïbe francophone. Pour comprendre cette controverse, il faut savoir que si le modèle

classique de Ferguson (1959) a largement circulé dans la région, les élaborations successives de Fishman (1967, 1972b) sont demeurées en grande partie inconnues des chercheurs locaux. Prudent (1980 : 100-104) affirme que l'existence aux Antilles françaises de variétés intermédiaires entre le créole et le français exclut la présence d'un système à deux codes. Des indices de plus en plus nombreux dans le discours autant individuel que collectif signalent la présence d'un continuum à l'intérieur duquel les variétés intermédiaires sont maintenant le point de mire de la recherche linguistique (voir Prudent 1978, 1981). On doit également tenir compte du fait que pour un nombre croissant de gens en Martinique et en Guadeloupe, surtout parmi les élites et les classes moyennes, le français est en passe de devenir la première langue apprise à la maison, remplaçant ainsi le créole en tant que langue « maternelle ». De plus, plusieurs enfants aux Antilles apprennent le créole uniquement en fréquentant leurs camarades de classe. La complémentarité fonctionnelle décrite par Ferguson est donc dans ce cas-ci trop restreinte. Le développement de cette théorie par Fishman, visant à inclure une diglossie orientée vers le locuteur ou la locutrice (« user-oriented ») plutôt que vers l'usage (« use-oriented »), peut être plus pertinent dans le cas présent (voir Britto 1986). Pour de plus amples informations à ce sujet, voir Schnepel 1990 : 70-71, 419-431.

11. Les résultats d'une première étude de Lefebvre (1976 : 91) sur la variation linguistique sont les suivants :

Comme dans tous les cas où deux langues sont en contact, il y a interférence entre le français et les variétés de créole en Martinique. [...] Il y a des variations dans le parler martiniquais. Personne ne parle une variété uniforme du français non plus qu'une variété uniforme du créole. Des variantes du français et du créole, reliées à des facteurs géographiques et sociaux, oscillent du créole (C1) au français standard (F1), présentant des formes intermédiaires que j'appellerais le français créolisé (F2) et le créole gallicisé (C2).

12. Le taux d'alphabétisation aux Antilles françaises est relativement élevé pour la région. Ceci est dû au fait que l'école est gratuite et obligatoire jusqu'à seize ans. Cependant, aucune définition de l'alphabétisation ni même de l'alphabétisation fonctionnelle n'y a été présentée, et on n'a pas établi de norme pour la mesurer. En 1982, lors du recensement général de la population de la Guadeloupe, on a demandé aux gens s'ils savaient lire et écrire. Les résultats pour l'ensemble de la population (327 002 hab.) sont les suivants :

	Hommes	Femmes	Population totale
Oui	81%	83%	82%
Non	19%	17%	18%

Il est à noter que parmi les personnes ayant répondu par la négative, 40% (donc un peu moins de 24 000) étaient dans le groupe des moins de 5 ans, c'est-à-dire des individus n'ayant pas encore reçu d'éducation formelle. Cela signifie que si on considérait seulement les personnes scolarisées, le taux global d'alphabétisation en Guadeloupe serait plus élevé que celui enregistré (82%).

13. A. Narfez, « La vulgarisation du français par l'école », *La Tribune syndicale et laïque*, numéro 23, 7^e année (février 1944) : 2.
14. La graphie créole utilisée dans ce texte est le système élaboré dans le *Dictionnaire créole-français/Diksyonné kréyòl-fwansé* (1984 : 7-10) par Pouillet et al.
15. Alors qu'on parle beaucoup de la parole et qu'il apparaît qu'on est constamment jugé sur sa façon de parler et d'agir, parler un « bon français » et parler un « bon créole » sont évalués différemment. En français, il s'agit d'utiliser correctement les règles grammaticales et la phonologie dite standard, telle l'inclusion des voyelles

- arrondies et des accents métropolitains. Quant au créole, bien que plusieurs pensent qu'il n'a pas de grammaire, de vocabulaire, ni de structure, son emploi implique l'intégration des vieilles expressions et l'habileté à raconter des histoires avec des phrases piquantes ou des jeux de mots capables de captiver un auditoire.
16. À l'époque où la télévision ne se trouvait pas dans tous les foyers antillais, les grands-mères racontaient souvent des histoires aux enfants avant de les mettre au lit ou les berçaient en chantant des berceuses traditionnelles. Beaucoup de ces traditions musicales sont décrites dans l'ouvrage de M.C. Hazaël-Massieux, *Chansons des Antilles, comptines, formulettes* (Paris, CNRS, 1987). À la lumière du rôle de la famille dans la transmission des traditions orales, il est étonnant que personne n'ait mentionné le nom d'une vieille femme. Nous pensons aujourd'hui que notre question aurait pu être formulée autrement.
 17. Les créoles français n'ont pas de genres grammaticaux. Comme dans beaucoup d'autres créoles, le sexe des êtres animés peut être indiqué par la juxtaposition du mot créole pour signifier « mâle » ou « femelle », placé systématiquement devant le mot, ce qui est une façon de faire commune à beaucoup de langues d'Afrique de l'Ouest (Holm 1988 : 86). Le monème *fimèl-* est plus fréquent que le monème *mal-*, ce qui est un indice que la forme désignant la variété masculine est souvent la forme non marquée (voir M.J. Cérol 1987 : 108). Cependant, *fimèl-* n'a pas suffisamment perdu son autonomie sémantique pour pouvoir être classé comme préfixe dans la formation de mots (Ludwig et Pouillet 1989 : 164). Dans d'autres cas, même quand le genre est contenu dans la forme basique du nom, le monème *mal-* peut être ajouté pour donner de l'emphase, accentuant les qualités masculines ou le machisme de l'individu (par exemple, *on mal-boug* : « un jeune homme sur qui on peut compter »; *on mal-nonm* : « un vrai homme »). Tandis que l'expression *on mal-fanm* est péjorative, l'expression *on mal-nonm* (par exemple, *on mal-nonm an tini la!*) qui signifie en français : « c'est un homme que j'ai là! ») exalte la virilité de l'homme.
 18. Tandis que le nombre des différenciations sexuelles dans une langue peut indiquer l'importance de la différence entre les sexes dans une culture donnée, Conklin (1974 : 51) maintient qu'il est « très difficile d'établir la relation entre la structure d'une langue et le comportement ou la façon de penser de ses locuteurs et locutrices ».
 19. De même, les femmes françaises se plaignaient du fait que leur partenaire ou mari antillais ne leur parlait pas en créole et s'étonnaient du fait que je parlais créole, alors qu'il n'y avait pas de cours disponibles. Non seulement nous avions appris le créole et le parlions régulièrement, mais nous avions aussi appris à le manipuler pour « compenser » notre statut de femme. Nous avons constaté qu'en répondant en créole aux avances des jeunes gens habitués à courtiser les femmes en français, et en revenant constamment au créole alors qu'ils essayaient vainement de ramener la conversation en français, notre choix de langue frustrait leurs efforts puisqu'aucun homme qui se respecte ne s'aviserait de courtiser une inconnue en créole, particulièrement une étrangère. Avec les hommes plus âgés, surtout dans les milieux populaires, le fait de parler créole produisait une réaction différente. Il signifiait que nous avions fréquenté le milieu créole et que nous étions donc réceptive à leurs avances sexuelles. Dans ce cas, le recours au français établissait une certaine distance dans les rapports - à moins, bien entendu, de vouloir passer un message différent, auquel cas le créole était maintenu comme langue de conversation.
 20. Cette dualité rappelle la dichotomie « réputation - respect » proposée par Wilson (1969, 1973) ou les catégories « grossier » et « correct » décrites par Abrahams

- (1983) dans l'évaluation locale de la conduite, particulièrement en ce qui concerne les manifestations publiques de l'appartenance sexuelle (« gender display »).
21. Dans la langue vernaculaire, le seul mot associant la femme à la sexualité est un mot utilisé par l'homme, le mot *koukoun*, qui désigne l'organe sexuel féminin et a une connotation libidineuse très forte. La panoplie de termes sexuels en créole a été notée par Ludwig et Pouillet (1989) mais, malheureusement, leur étude lexicale n'a pas tenté de dégager la terminologie spécifique aux femmes pour désigner les parties du corps. Il serait intéressant d'ajouter au travail de Ludwig et Pouillet le sexe et sa relation à la créativité en créole, en plus de variables comme la classe, l'âge ou le lieu de résidence.
 22. La possibilité de cours en créole est devenue un sujet d'actualité quand le recteur de l'Académie des Antilles et de la Guyane, Bertène Juminer, a fait sa fameuse « Déclaration Louisiane » en mai 1983, au Colloque international des études créoles. Dans un discours lu par un attaché culturel, le Recteur a annoncé l'intégration de la langue et de la culture créoles dans les écoles des Antilles et de la Guyane française. Cette déclaration était en accord avec les lois, en vigueur en 1982, du ministère de l'Éducation Nationale sur les langues et les cultures régionales. Elle fit l'effet d'une bombe, plus particulièrement en Martinique, territoire plus francophone, où la bourgeoisie s'est sentie outragée.
 23. Il est intéressant de noter que les deux tiers des élèves dans ces cours supplémentaires de créole étaient de sexe féminin et comptaient bon nombre de filles indiennes. Cette tendance ne signifiait pas que ces jeunes filles avaient une plus grande appréciation de la culture locale. Elle indiquait plutôt que celles-ci étaient généralement de meilleures élèves, qu'elles aimaient davantage les études et qu'elles étaient enthousiastes de voir leur langue maternelle écrite pour la première fois. De plus, les filles risquaient moins de paraître ridicules aux yeux de leurs camarades en restant après les cours pour assister aux cours de créole supplémentaires. Alors que les garçons devaient sortir avec leurs camarades, la conduite des filles était plus encadrée par l'école et la maison. En fait, l'heure de créole hebdomadaire était considérée par beaucoup de ces jeunes filles comme un acte de libération, surtout quand l'interdiction parentale leur enlevait toute possibilité de parler créole à la maison.
 24. Les variétés standard de la langue tendent à être évaluées favorablement le long d'un axe de statut ou de pouvoir, et les variétés non standard le long d'un axe de solidarité ou d'amitié (Rickford 1985 : 151).
 25. Pour bien comprendre les réactions populaires au créole écrit, on doit vraiment considérer les différentes significations et les types d'alphabétisation (« literacy skills ») dans la société antillaise (voir Street 1984). La compétence ou habilité féminine peut être différente de celle des hommes ; celle des enfants, de celles des adultes et la compétence domestique, de celle des lieux de travail ou de commerce. Mais ces questions dépassent les limites que nous nous sommes fixées dans ce texte.
 26. Dans un séminaire sur la langue créole qui s'est tenu au campus de Fouillole, à Pointe-à-Pitre, en Guadeloupe, en juillet 1984, Marie-Christine et Guy Hazaël-Massieux, deux linguistes de l'Université de Provence, interrogèrent les vingt participants et participantes sur leurs opinions concernant l'orthographe de certains mots créoles. Quoique les réponses furent très intéressantes (voir Hazaël-Massieux, *Le Créole et la vie*, Pointe-à-Pitre : Conseil local des parents d'élèves du Lycée polyvalent de Baimbridge 1984), cette enquête limitée ne tenta

malheureusement pas d'étudier les différences possibles selon le sexe dans l'orthographe des mots créoles.

27. *Antilla Kréyòl*, 3, février 1985 : 10.

28. Une telle appropriation ou imitation du standard masculin n'est pas limitée à la politique nationaliste. Alors que la politique est considérée comme un domaine essentiellement masculin et que peu de femmes aux Antilles réussissent à y pénétrer, les politiciennes recourent au même discours politique agressif, voire vulgaire, que leurs collègues masculins, une tactique de leur part pour gagner de la crédibilité tout en détruisant leurs adversaires. Le meilleur exemple de cette stratégie verbale est fourni en Guadeloupe par Lucette Michaux-Chevry du RPR (Rassemblement pour la République), un parti assimilationniste de droite.

29. Par exemple, nous avons eu l'occasion d'assister à plusieurs réunions, tant locales que départementales, de l'Union des femmes guadeloupéennes, organisation liée au Parti communiste guadeloupéen (PCG). Ces femmes adoptaient des comportements linguistiques traditionnels par rapport au français et au créole : elles utilisaient le créole pour exprimer la solidarité ou transmettre des informations anecdotiques ; le français était la langue officielle, utilisée pour les allocutions et les affaires officielles. Il faudrait observer les comportements dans d'autres groupes de femmes, particulièrement dans des groupes féministes, afin de voir si la langue y est utilisée différemment.

RÉFÉRENCES

ABRAHAMS, Roger

1970 « Patterns of Performance in the British West Indies », in Norman E. Whitten Jr., et John F. Swed (éd.), *Afro-American Anthropology : Contemporary Perspectives*. New York, Free Press : 163-179.

1983 *The Man-of-Words in the West Indies : Performance and the Emergence of Creole Culture*. Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

ANDRÉ, Jacques

1985 « Le coq et la jarre : Le sexuel et le féminin dans les sociétés afro-caribéennes », *L'Homme*, 96, XXV (4):49-75.

1987 *L'Inceste focal dans la famille noire antillaise*. Paris, Presses Universitaires de France.

AEBISCHER, Verena

1985 *Les femmes et le langage : Représentations sociales d'une différence*. Paris, Presses Universitaires de France.

BAUMAN, R. et J. Sherzer (éd.)

1974 *Explorations in the Ethnography of Speaking*. Cambridge, Cambridge University Press.

- BEAUDOUX-KOVATS, Édith et Jean Benoist
 1972 « Les Blancs créoles de la Martinique », dans J. Benoist (dir.), *L'Archipel inachevé : culture et société aux Antilles françaises*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- BICKERTON, Derek
 1975 *Dynamics of a Creole System*. Cambridge, Cambridge University Press.
- BOURDIEU, Pierre
 1977 « The Economics of Linguistic Exchanges », *Social Science Information*, 16, 6 : 645-668.
- BRETON, Père Raymond
 1665 *Father Raymond Breton's Observations of the Island Carib : A Compilation of Ethnographic Notes Taken from Breton's Carib-French Dictionary Published in 1665*. Traduction de Marshall McKusick et Pierre Verin 1958, New Haven, HRAF.
- BRITTO, Francis
 1986 *Diglossia : A Study of the Theory with Application to Tamil*. Washington (D.C.), Georgetown University Press.
- BROWN, P.
 1980 « How and Why Are Women More Polite : Some Evidence from a Mayan Community », dans S. McConnell-Ginet, R. Borker, N. Furman (dir.), *Women and Language in Literature and Society*. New York, Praeger.
- CANNEVAL, Jacques
 1989 « La Guadeloupe en première ligne », *Autrement*, 41 : 67-73.
- CÉROL, Marie-Josée
 1987 *Le créole guadeloupéen, un exemple de planification linguistique par défaut*. Thèse de troisième cycle, Université de Paris III.
- CONKLIN, Nancy
 1973 « Perspectives on the Dialects of Women ». Paper presented at the American Dialect Society, Ann Arbor, Michigan.
 1974 « Toward a Feminist Analysis of Linguistic Behavior », *The University of Michigan Papers in Women's Studies*, 1, 1 : 51-73.
- EDWARDS, Walter
 1977 *Sociolinguistic Behaviour in Rural and Urban Circumstances in Guyana*. Ph.D. Dissertation, University of York.
- FERGUSON, Charles
 1959 « Diglossia », *Word*, 15 : 325-340.
- FISHMAN, Joshua A.
 1967 « Bilingualism with and without Diglossia. Diglossia with and without Bilingualism », *Journal of Social Issues* 23,2 : 29-38.

FISHMAN, Joshua A.

1972a *Language and Nationalism : Two Integrative Essays*. Rowley (Mass.), Newbury House Publishers.

1972b *Sociolinguistics : A Brief Introduction*. Rowley (Mass.), Newbury House Publishers.

GAL, Susan

1989a « Language and Political Economy », *Annual Review of Anthropology*, 18 : 347-67.

1989b « Between Speech and Silence : The Problematics of Research on Language and Gender », *IPRA Papers in Pragmatics*, 3, 1 : 1-38.

GIRAUD, Michel

1985 « Les conflits de langues aux Antilles Françaises : fondements historiques et enjeux politiques », *Études polémiques*, 34 : 45-65.

GUMPERZ, John

1982 *Language and Social Identity*. Cambridge, Cambridge University Press.

HOLM, John

1988 *Pidgins and Creoles. Theory and Structure* (vol. 1). Cambridge, Cambridge University Press.

HYMES, Dell

1980 « Speech and Language : On the Origins of Inequality among Speakers », dans D. Hymes (dir.), *Language in Education : Ethnolinguistic Essays*. Washington (D.C.), Center for Applied Linguistics.

INSEE

1988 *Tableaux économiques régionaux : Guadeloupe*. Basse-Terre.

KRAMARAE, Cheri

1982 « Gender : How She Speaks », dans Ellen Bouchard Ryan et Howard Giles (dir.), *Attitudes towards Language Variation : Social and Applied Contexts*. London, Edward Arnold.

KREMnitz, Georg

1983 *Français et créole : ce qu'en pensent les enseignants : le conflit linguistique à la Martinique*. Hamburg, Buske.

LA BORDE, R.P. de

1674 *Voyage qui contient une relation exacte de l'origine, moeurs, coutumes, religion, guerres et voyages des Caraïbes, sauvages des Isles Antilles de l'Amérique*. A. Liège, Belgium, chez P. van de Aa.

LABOV, W., P. Cohen, C. Robins, et J. Lewis

1968 *A Study of the Non-Standard English of Negro and Puerto Rican Speakers in New York City*. Final Report, Cooperative Research Project 3288 (2 vol.) Philadelphie, U.S. Regional Survey.

- LAKOFF, Robin
 1973 « Language and Woman's Place », *Language in Society*, 2 : 45-79.
 1975 *Language and Woman's Place*. New York, Harper & Row.
- LASSERRE, Guy
 1961 *La Guadeloupe : étude géographique* (2 vol.). Bordeaux, Union Française d'Impression.
- LEFEBVRE, Claire
 1976 « Discreteness and the Linguistic Continuum in Martinique », dans Albert Valdman et Emile Snyder (dir.), *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- LEIRIS, Michel
 1955 *Contacts de civilisations en Martinique et en Guadeloupe*. Paris, UNESCO.
- LE PAGE, R.B., et Andrée Tabouret-Keller
 1985 *Acts of Identity : Creole-Based Approaches to Language and Ethnicity*. Cambridge, Cambridge University Press.
- LUDWIG, Ralph, et Hector Poulet
 1989 « Approche d'un lexique scriptural — Kijan mo gwadloup yen ka pitit ? », dans Ralph Ludwig (dir.), *Les créoles français entre l'oral et l'écrit*. Tübingen, Narr : 155-180.
- MARCH, Christian
 1989 *Une autre approche bilinguistique de la question de la langue maternelle en Martinique. Une enquête chez les mères au centre PMI du Lamentin*. Mémoire de DEA en linguistique, Université de Rouen-Haute Normandie.
 1990 « L'attitude des mères martiniquaises dans le processus de minoration linguistique », *Nouvelle Revue des Antilles*, 3 : 53-63.
- MARTIN, Emily
 1987 *The Woman in the Body*. Beacon, Boston.
- O'BARR, William M., et Jean F. O'Barr (dir.)
 1976 *Language and Politics*. The Hague, Mouton.
- PHILIPS, Susan et al. (dir.)
 1987 *Language, Gender and Sex in Comparative Perspective*. New York, Cambridge University Press.
- POULLET, Hector, Sylviane Telchid, et Danièle Montbrand
 1984 *Dictionnaire créole/français*. Fort-de-France, Hatier.
- PRICE, Sally
 1983 « Sexism and the Construction of Reality : An Afro-American Example », *American Ethnologist*, 10, 3 : 460-476.
 1984 *Co-wives and Calabashes*. Ann Arbor, University of Michigan Press.

PRUDENT, Lambert-Félix

1978 « Diglossie ou continuum : quelques concepts problématiques de la créolistique moderne appliqués à l'Archipel Caraïbe ». Communication au Colloque Théories et Pratiques de la Sociolinguistique. Université de Rouen, Haute-Normandie.

1980 *Des Baragouins à la langue antillaise : Analyse historique et sociolinguistique du discours sur le créole*. Paris, Éditions Caribéennes.

1981 « Diglossie et interlecte », *Langages* 61 (mars) : 13-38.

1989 « La Pub, le Zouk et l'Album », *Autrement*, 41 : 209-216.

REISMAN, Karl

1970 « Cultural and Linguistic Ambiguity in a West Indian Village », dans Norman E. Whitten Jr. et John F. Szwed (dir.), *Afro-American Anthropology : Contemporary Perspectives*. New York, The Free Press.

RICKFORD, John

1979 *Variation and Change in a Creole Continuum : Quantitative and Implicational Approaches*. Ph.D. Dissertation, University of Pennsylvania.

1985 « Standard and Non-Standard Language Attitudes in a Creole Continuum », dans Nessa Wolfson et Joan Manes (dir.), *Language of Inequality*. Berlin, Mouton.

ROSALDO, Michelle Zimbalist et Louise Lamphere (dir.)

1974 *Woman, Culture and Society*. Stanford, Stanford University Press.

ROUSE, Irving

1960 « The Entry of Man into the West Indies », *Papers in Caribbean Anthropology*, 6.

SAINT-PIERRE, Madeleine

1972 « Créole ou français ? Les cheminements d'un choix linguistique », in Jean Benoist (dir.), *L'Archipel inachevé : culture et société aux Antilles françaises*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

SCHNEPEL, Ellen M.

1982 *Changing Attitudes Towards Creole in St. François*. Guadeloupe, FWI. Report of a sociolinguistic investigation sponsored by the Inter-American Foundation.

1990 *The Politics of Language in the French Caribbean : The Creole Movement on the Island of Guadeloupe*. Ph.D. Dissertation, Columbia University.

STREET, Brian

1984 *Literacy in Theory and Practice*. Cambridge, Cambridge University Press.

TAYLOR, Douglas

1951 *The Black Carib of British Honduras*. Viking Fund Publications in Anthropology, 17. New York, Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research.

1958 « Use and Disuse of Languages in the West Indies », *Caribbean Quarterly*, 5, 1 : 67-77.

1977 *Languages of the West Indies*. Baltimore, The Johns Hopkins University Press.

THORNE, Barrie et Nancy Henley (dir.)

1975 *Language and Sex : Difference and Dominance*. Rowley (Mass.), Newbury House.

THORNE, Barrie, Cheri Kramarae, et Nancy Henley (dir.)

1983 *Language, Gender and Society*. Rowley, (Mass.), Newbury House.

TRUDGILL, Peter

1972 « Sex, Covert Prestige and Linguistic Change in the Urban British English of Norwich », *Language in Society*, 1 : 179-95.

WILSON, Peter

1969 « Reputation and Respectability : A Suggestion for Caribbean Ethnology », *Man*, 4, 1 : 70-84.

1973 *Crab Antics : The Social Anthropology of English-Speaking Negro Societies of the Caribbean*. New Haven, Yale University Press.

WOOLARD, Kathryn

1985 « Language Variation and Cultural Hegemony : Toward an Integration of Sociolinguistic and Social Theory », *American Ethnologist*, 12, 4 : 738-748.

WRIGHT, Pamela

1986 *Language Shift and the Redefinition of Social Boundaries among the Carib of Belize*. Ph.D. Dissertation, CUNY.

YELVINGTON, Kevin A.

1989 « Flirting as a Joking Relationship : Scenes from a Trinidadian Factory ». Paper presented at the 14th Annual Conference of the Caribbean Studies Association, Barbados, May 1989.